

M. Mazankowski a fait valoir que les producteurs canadiens, qui tirent environ 50 pour cent de leurs revenus des exportations, profiteraient certainement d'un accès plus large et plus sûr aux marchés étrangers ainsi que de réductions des soutiens qui faussent les échanges. C'est ce que propose le groupe de Cairns.

M. Mazankowski a précisé que tous les secteurs de l'agriculture canadienne, tant ceux qui sont tributaires des exportations que ceux qui sont orientés vers le marché intérieur, bénéficieraient de règles du GATT justes, claires et rigoureuses, qui traiteraient tous les pays sur le même pied et créeraient les conditions d'une concurrence loyale entre eux.

Les ministres ont aussi expliqué que la réforme proposée du commerce agricole serait compatible avec les programmes de gestion des approvisionnements appliqués par le Canada sur son marché intérieur.

"Les règles actuelles inscrites à l'article XI du GATT permettent de restreindre les importations pour soutenir des programmes efficaces de gestion de l'offre sur le marché national, a déclaré M. Mazankowski. Le gouvernement fédéral est engagé à maintenir les restrictions à la frontière qui sont nécessaires au fonctionnement efficace de nos programmes de gestion des approvisionnements."

Quant à la proposition de transformer les mesures non tarifaires en équivalents tarifaires, M. Crosbie a fait savoir clairement aux membres du groupe de Cairns que, de l'avis du Canada, cette proposition ne devrait pas s'appliquer aux restrictions des importations appliquées conformément à l'article XI du GATT.

"Puisque l'on a convenu d'améliorer les règles du GATT, a souligné M. Crosbie, les négociateurs commerciaux canadiens continueront de travailler afin de clarifier et de renforcer l'article XI."